



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

L'impact de la sécheresse sur les jardinerie dans les Pyrénées-Orientales

Question écrite n° 9296

Texte de la question

Mme Michèle Martinez alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur les conséquences de la sécheresse pour les jardinerie dans les Pyrénées-Orientales. La sécheresse qui frappe le département des Pyrénées-Orientales est historique et particulièrement violente. Tous les secteurs sont impactés par le manque d'eau, notamment les jardinerie. Véritables actrices dans la sauvegarde de la biodiversité, ces entreprises voient leur chiffre d'affaires annuel chuter de près de 50 %. La saison printanière est normalement la période où elles enregistrent 65 % de leur chiffre d'affaires annuel, mais en raison des restrictions liées à l'utilisation de l'eau, les clients n'achètent plus de plantes, d'arbres fruitiers ou de plants de légumes puisqu'ils seront tenus de ne pas les arroser. Les baisses actuellement enregistrées sont de moins 25 % en avril, moins 50 % en mai ainsi qu'en juin 2023, soit une baisse globale de près de 50 %. Cette baisse d'activité cause également une envolée des pertes de végétaux de 100 %. En effet, les jardinerie sont contraintes de jeter certaines plantes, ou plants de légumes, dont la date de plantation est dépassée. Face à ces pertes économiques conséquentes, il est urgent d'agir, de mettre en place des moyens financiers efficaces, afin de les aider à surmonter au mieux cette crise et de leur permettre de ne pas déposer le bilan. Certaines jardinerie ont malheureusement déjà dû prendre des mesures suite à cette baisse d'activité, notamment le gel des emplois saisonniers ou la réduction de certains contrats. C'est pourquoi elle aimerait savoir ce que le ministère compte mettre en place afin de protéger les jardinerie de la faillite.

Texte de la réponse

La réunion du comité ressource en eau des Pyrénées-Orientales du 27 avril 2023 a permis de confirmer, sur des bases objectives et partagées, une situation de sécheresse historique dont l'intensité et la durée n'ont pas d'équivalent au moins depuis le début des relevés météorologiques (1959). L'arrêté de passage en crise sécheresse du 9 mai 2023 pris par le préfet des Pyrénées-Orientales avait pour vocation d'assurer l'approvisionnement en eau pour des usages prioritaires jusqu'à la fin de l'été. L'arrêté a d'ailleurs pris en compte les réalités concrètes des différents usagers, y compris des commerçants, afin de permettre une économie en eau en minimisant l'impact économique, social et environnemental. Le Gouvernement est très attentif à la situation des acteurs économiques impactés par cette situation exceptionnelle. Plusieurs points de contact sont disponibles pour les accompagner. D'abord, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Pyrénées-Orientales pourrait renseigner et accompagner ces derniers en tenant compte de la particularité de leur situation. Il est également possible de retrouver la liste des aides aux entreprises, disponible sur le site de CCI France : <https://www.cci.fr/ressources/financement/les-aides-aux-entreprises>. En particulier, pour les très petites entreprises (TPE) /petites et moyennes entreprises (PME), le Gouvernement a mis en œuvre le dispositif « Place des entreprises ». Ce service favorise un conseil personnalisé et de proximité. Il rassemble l'ensemble des conseillers chargés d'accompagner les entreprises et couvre tous les sujets, notamment les aides financières (<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>). En outre, les commerçants pourraient se rapprocher de leur Urssaf pour examiner les solutions concernant les difficultés de paiement des cotisations ou contributions

sociales ainsi que les possibilités d'accompagnement qui leur sont ouvertes, y compris des aides financières ponctuelles. Enfin, la région Occitanie a mis en place de nombreuses aides à destination des entreprises, y compris des commerces. Il est possible d'obtenir tous renseignements utiles sur le site de la région : <https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets>.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9296

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

Ministère attributaire : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2023](#), page 5723

Réponse publiée au JO le : [17 octobre 2023](#), page 9228